

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

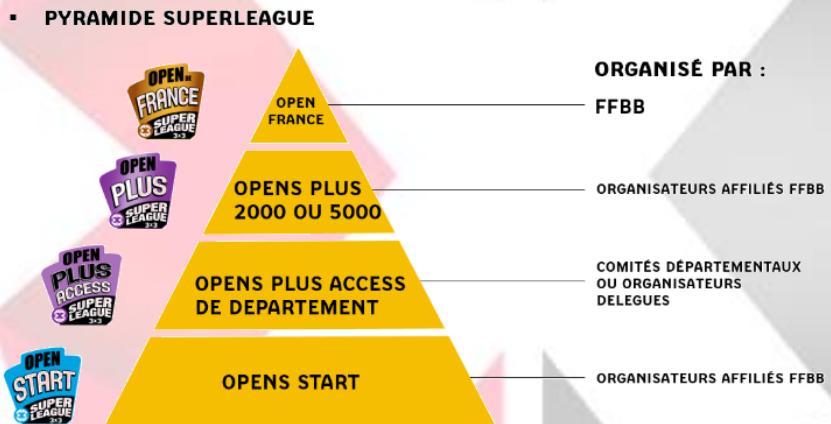
## OPEN PLUS SUPERLEAGUE

Les communications et procédures se font via la plateforme informatique dédiée ou sur le FIBA 3x3 Event Maker (Event Maker FIBA).

Sauf dispositions contraires, le présent règlement s'applique aux Opens Plus Superleague.

### PREAMBULE (Octobre 2021 – Octobre 2022)

Les tournois Opens Plus font partie du circuit Open Plus de la Superleague 3x3 FFBB, qui se déroule de mai à juillet (soit sur deux saisons sportives).



Il y a trois niveaux d'Open Plus :

- Le niveau 1 ou Open Plus Access de département ;
- Le niveau 2 ou Open Plus 2000
- Le niveau 3 ou Open Plus 5000

### Open Plus Access de département :

Chaque Comité Départemental organise ou délègue l'organisation de l'Open Plus Access dans son département, au minimum trois (3) semaines avant la date de l'Open Plus auquel il est rattaché par la Commission 3x3 FFBB.

S'il le souhaite, le Comité Départemental peut confier l'organisation, soit à un club de son territoire, soit à un organisateur d'Open Start sur son territoire, ou le co-organiser avec l'organisateur de l'Open Plus auquel il est rattaché, après l'attribution des Opens Plus par la FFBB.

Les catégories proposées aux Opens Plus Access du département sont :

- La catégorie senior masculine ;
- La catégorie senior féminine.

Les organisateurs d'un Open Plus Access de département se réfèrent au Règlement Sportif Particulier Open Start pour organiser leur tournoi.

L'Open Plus Access de département est ouvert à tous, sous réserve du respect des conditions de participation.

Modalités de qualification à un Open Plus via un Open Plus Access de département :

- Le vainqueur d'un Open Plus Access de département est qualifié pour le tableau final de l'Open Plus auquel il est rattaché ;
- Le jour de l'Open Plus, chaque équipe doit présenter dans son effectif au moins deux (2) joueurs présents dans l'effectif de l'équipe qualifiée lors de l'Open Plus Access de département.

## **ARTICLE 1 – GENERALITES ET INSCRIPTION** (Octobre 2021 – Octobre 2022 – Avril 2023)

### **1.1 Le Circuit Opens Plus**

Le circuit Open Plus regroupe tous les Opens Plus sur l'ensemble du territoire national ; il se déroule du mois de mai au mois de juillet (soit sur deux saisons sportives).

Chaque équipe a la possibilité de participer à plusieurs Opens Plus.

Un classement est établi à l'issue du Circuit Open Plus, permettant aux 14 équipes ayant totalisé le plus de points de participer à l'Open de France (voir le détail des points attribués à l'article 2.2), auxquelles s'ajoutent 2 Wild-Cards FFBB.

### **1.2 Inscription des équipes**

Afin de participer à un Open Plus, une équipe s'inscrit sur la plateforme FFBB ou FIBA 3x3 Event Maker.

Une équipe peut candidater à plusieurs Opens Plus se déroulant à la même date. Dans ce cas, elle sera automatiquement sélectionnée pour l'Open Plus qui lui offre le meilleur classement au Ranking FIBA dans la liste des équipes inscrites.

L'inscription à un Open Plus se fait en fonction du ranking individuel FIBA des joueurs et joueuses : les équipes inscrites à un Open Plus sont classées entre elles au regard du cumul des points au Ranking FIBA des trois (3) meilleurs joueurs déclarés sur un Open Plus (15 jours avant l'Open Plus).

Le Manager d'organisation 3x3 détermine les listes des équipes participant à chaque Open Plus à partir des inscriptions et gère, en collaboration avec l'organisateur et la FFBB, les évolutions éventuelles de la liste des engagements.

La FFBB publie la liste des équipes inscrites pour chaque Open Plus et le Manager d'organisation 3x3 ou l'organisateur crée le tournoi sur l'Event Maker FIBA.

### **1.3 Coût de l'inscription**

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et doit impérativement être payé par les équipes 10 jours avant le début du tournoi de qualification.

A défaut, l'organisateur peut refuser la participation de l'équipe.

## **ARTICLE 2 – SYSTEME DE L'EPREUVE (Octobre 2021 – Octobre 2022 – Avril 2023)**

Chaque Open Plus est constitué d'un tournoi de qualification et d'un tournoi final.

### **2.1 Open Plus**

#### **a) *Tournoi de qualification***

La formule du tournoi de qualification est définie par l'organisateur, en concertation avec la FFBB, en fonction du nombre d'équipes inscrites.

#### **Accession au tournoi final**

L'équipe vainqueur du tournoi de qualification est qualifiée pour le tournoi final. Elle est placée en dernière position de la quatrième poule (Poule D de l'Event Maker FIBA).

L'équipe bénéficiant de la Wild-Card Organisateur est placée en fonction de son Ranking FIBA.

#### **b) *Tournoi final***

##### **Phase 1**

Les 12 équipes sont réparties en 4 poules comptant chacune 3 équipes.  
Les poules sont définies automatiquement par l'Event Maker FIBA.

Les équipes de chacune des poules se rencontrent une fois.

A l'issue des matchs, un classement est établi pour chaque poule.

##### **Phase 2**

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

Le tableau des phases finales est généré par l'Event Maker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales puis la finale sur des matchs secs.

### **2.2 Qualification pour l'Open de France**

La qualification pour l'Open de France se détermine en fonction du classement des équipes à l'issue du Circuit Open Plus.

Chaque équipe est classée en fonction du total des points FFBB cumulés uniquement sur le Circuit Open Plus :

- 1 500 points pour l'équipe 1<sup>ère</sup>
- 750 points pour l'équipe 2<sup>ème</sup>
- 500 points pour les équipes 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>
- 300 points pour les équipes 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>
- 200 points pour les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>
- Les équipes du tournoi de qualification marquent 100 points
- Un bonus de 500 points est attribué à toute équipe ayant participé à 5 Opens Plus ou plus

Les 14 équipes ayant totalisé le plus de points sont qualifiées à l'Open de France, à cela s'ajoutent deux (2) Wild Card FFBB.

**ARTICLE 3 –  
EQUIPES**  
(Octobre 2021)

Open Plus Masculin et/ou Féminin (tournoi de qualification + tournoi final) :

Les équipes classées de 1 à 6 au Ranking FIBA sont directement qualifiées au tournoi final (TF). A ces équipes, s'ajoutent :

- Les 4 équipes vainqueur des 4 Opens Plus Access de département rattachés à l'Open Plus
- L'équipe gagnante du tournoi de qualification
- 1 Wild Card Organisateur

En l'absence de tournoi de qualification, l'équipe classée 7<sup>ème</sup> au Ranking FIBA est directement qualifiée au tournoi final.

Si le nombre d'Open Plus Access de département n'est pas suffisant, les équipes sont sélectionnées selon leur Ranking FIBA.

Si le nombre d'Open Plus Access de département est supérieur à 4, moins d'équipes sont qualifiées au Ranking FIBA.

Le tournoi de qualification regroupe un nombre d'équipes déterminé par l'organisateur. En fonction des demandes, les équipes sont sélectionnées en considération de leur Ranking FIBA.

**4.1 Effectif d'une équipe pour un Open Plus**

Nombre de joueur(se)s obligatoire dans l'effectif de l'équipe pour un Open Plus	Minimum	3
	Maximum	4

Lors de sa première inscription de la saison à un Open Plus, une équipe renseigne la liste des 3, 4, 5, 6 ou 7 joueurs(ses) de son effectif pour la saison.

Si une équipe inscrit uniquement 3 joueurs(ses) lors de sa première inscription, elle peut compléter sa liste pendant le déroulement du circuit, jusqu'à un maximum de 7 joueurs(ses).

**4.2 Déclaration de l'effectif d'une équipe pour un Open Plus**

Les équipes ont jusqu'au Cut (date à laquelle les inscriptions sont clôturées) de chaque Open Plus, qui a lieu 15 jours avant la date du début du tournoi de qualification, pour déclarer leur effectif.

L'effectif de l'équipe ne peut être modifié jusqu'au tournoi (sauf ajout d'un(e) 4<sup>ème</sup> joueur(se)). L'unique possibilité de modification d'un effectif complet est l'inaptitude médicale d'un(e) joueur(se) (voir l'article 4.3 du présent règlement).

**4.3 Remplacement pour inaptitude médicale**

En cas d'impossibilité de participation d'un joueur d'une équipe sélectionnée, un autre joueur de l'effectif déclaré pour le Circuit Open Plus, titulaire d'une licence autorisée, peut le remplacer.

Le capitaine de l'équipe concernée doit présenter à l'organisateur ou au

	<p>manager d'organisation 3x3 le certificat médical justifiant de l'inaptitude du joueur à participer à la compétition.</p> <p>Ce type de remplacement, qui doit intervenir entre la clôture de l'inscription et le début de l'Open, ne peut être effectué qu'à deux reprises pour chaque équipe sur toute la durée du Circuit Open Plus.</p> <p>A partir de la 3<sup>ème</sup> demande de remplacement, l'équipe verra son inscription au tournoi Open Plus annulée et sera remplacée par l'équipe suivante sur la liste des équipes inscrites à l'Open Plus.</p>									
<p><b>ARTICLE 5 – REGLES DE QUALIFICATION</b></p>	<table border="1" data-bbox="498 557 1379 729"> <tr> <td data-bbox="498 557 854 631">Types de licences autorisées (nbre maximum)</td><td data-bbox="854 557 1236 631">Socle de licence et extension Compétition</td><td data-bbox="1236 557 1379 631">Sans limite</td></tr> <tr> <td data-bbox="498 631 854 705"></td><td data-bbox="854 631 1236 705">Licence Superleague/Juniorleague</td><td data-bbox="1236 631 1379 705">Sans limite</td></tr> <tr> <td data-bbox="498 705 854 729">Nombre de joueur(se)s bénéficiant du surclassement</td><td data-bbox="854 705 1236 729"></td><td data-bbox="1236 705 1379 729">Sans limite</td></tr> </table> <p>Un joueur ne peut s'inscrire que pour le compte d'une seule équipe pour le Circuit Open Plus.</p> <p>Tous les joueurs et joueuses, participant à un Open Plus, doivent être titulaires d'un socle de licence et d'une extension compétition et/ou d'une licence Superleague valide pour la saison en cours.</p> <p>Une saison sportive court à compter du 1er juillet de l'année N jusqu'au 30 juin de l'année N+1.</p> <p>La conformité des effectifs à l'ensemble des dispositions réglementaires, et notamment les règles de qualification, est contrôlée par l'organisateur du tournoi et le Manager d'organisation 3x3.</p> <p>Ce contrôle intervient en amont du déroulement du tournoi, dès que l'équipe a transmis la liste de son effectif, et à tout moment lors du tournoi.</p> <p>Toute équipe déclarant un effectif non-conforme verra son inscription refusée.</p>	Types de licences autorisées (nbre maximum)	Socle de licence et extension Compétition	Sans limite		Licence Superleague/Juniorleague	Sans limite	Nombre de joueur(se)s bénéficiant du surclassement		Sans limite
Types de licences autorisées (nbre maximum)	Socle de licence et extension Compétition	Sans limite								
	Licence Superleague/Juniorleague	Sans limite								
Nombre de joueur(se)s bénéficiant du surclassement		Sans limite								



<b><u>ARTICLE 6 – STATUT DES JOUEURS</u></b>	Les joueurs doivent avoir un profil FIBA 3x3 validé sur le site <a href="http://www.play.fiba3x3.com">www.play.fiba3x3.com</a> Le Manager d'organisation 3x3 et l'organisateur vérifient la conformité des profils FIBA des joueurs, à défaut l'inscription du joueur sera refusée.
<b><u>ARTICLE 7 – REGLEMENT DE JEU APPLICABLE</u></b>	FIBA 3x3 – Règles officielles
<b><u>ARTICLE 8 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></b>	Au choix de l'organisateur
<b><u>ARTICLE 9 – SITES ET EQUIPEMENTS</u></b> (Octobre 2021 – Décembre 2022)	<p>Le type de site de compétition est défini dans le cahier des charges Open Plus.</p> <p>Les Opens Plus doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6).</p> <p>Le ballon doit être conforme à la marque du partenaire fédéral.</p> <p>Les joueurs sont tenus de respecter <u>les articles 9.2 et 9.3</u> des Règlements Sportifs Généraux relatifs aux autres équipements et équipements à connotations religieuse ou politique.</p>
<b><u>ARTICLE 10 – SURCLASSEMENT</u></b> (Octobre 2021)	<p><b>Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague</b> Un joueur de la catégorie d'âge U18 peut participer à la Superleague s'il bénéficie d'un surclassement validé par la Fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur U18 5x5 souhaitant participer aux compétitions de niveau régional.</p> <p><b>Surclassement</b> Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.</p> <p>Pour les sur classements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au Comité Départemental du certificat médical autorisant le surclassement.</p> <p>La date de dépôt correspond à la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée avec accusé de réception.</p>



<b><u>ARTICLE 11 – CAS PARTICULIERS</u></b>	Les joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère peuvent participer aux Opens Plus à condition qu'ils justifient d'une licence Superleague 3x3, laquelle ne nécessite pas de lettre de sortie.										
<b><u>ARTICLE 12 – PRIZE MONEY</u></b>	<p>L'organisateur doit verser un Prize Money pour chaque Open Plus (masculin et féminin). Le Prize Money est de 2 000 € pour un Open Plus 2000 et 5 000 € pour un Open Plus 5000, réparti de la façon suivante :</p> <table> <tr> <td><u>Open Plus 2000 :</u></td> <td><u>Open Plus 5 000 :</u></td> </tr> <tr> <td>- 1 000 euros à l'équipe vainqueur</td> <td>- 2 000 à l'équipe vainqueur</td> </tr> <tr> <td>- 600 euros à l'équipe finaliste</td> <td>- 1 000 à l'équipe finaliste</td> </tr> <tr> <td>- 200 euros aux demi-finalistes</td> <td>- 500 euros aux demi-finalistes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>- 250 euros aux quart-de-finalistes</td> </tr> </table>	<u>Open Plus 2000 :</u>	<u>Open Plus 5 000 :</u>	- 1 000 euros à l'équipe vainqueur	- 2 000 à l'équipe vainqueur	- 600 euros à l'équipe finaliste	- 1 000 à l'équipe finaliste	- 200 euros aux demi-finalistes	- 500 euros aux demi-finalistes		- 250 euros aux quart-de-finalistes
<u>Open Plus 2000 :</u>	<u>Open Plus 5 000 :</u>										
- 1 000 euros à l'équipe vainqueur	- 2 000 à l'équipe vainqueur										
- 600 euros à l'équipe finaliste	- 1 000 à l'équipe finaliste										
- 200 euros aux demi-finalistes	- 500 euros aux demi-finalistes										
	- 250 euros aux quart-de-finalistes										



**ARTICLE 13 – FORFAITS ET REMplacement** (Octobre 2021 – Octobre 2022)**13.1 Forfaits des équipes**

En cas de forfait d'une équipe, lors du tournoi de qualification ou du tournoi final, cette équipe doit prévenir l'organisateur et la Commission 3x3.

Si une équipe déclare forfait sans motif justifié avant le début du tournoi objet du forfait, ou ne se présente pas lors d'un tournoi en dépit de son inscription et sans respecter les modalités d'informations préalables, la Commission 3x3 peut refuser toute inscription des membres de cette équipe à un ou plusieurs autres Opens du circuit Open Plus et à l'Open de France.

Si une équipe déclare forfait sans raison valable (blessure ou motif familial impérieux), une fois le tournoi commencé, elle ne recevra, ni points FFBB, ni prize money.

Les frais d'inscription ayant pu être engagés ne sont pas restitués.

**13.2 Modalités de remplacements****a) Forfait d'une équipe du tournoi de qualification**

1. Si une équipe du tournoi de qualification déclare forfait, il est proposé à l'équipe suivante de la liste d'inscription de la remplacer.
2. Si cette équipe refuse, la place est proposée aux équipes suivantes dans l'ordre de classement sur la liste.

**b) Forfait d'une équipe du tournoi final**

1. Si une équipe du tournoi final déclare forfait, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> sur la liste du tournoi de qualification remplace l'équipe forfait dans le tournoi final.
2. Le système de repêchage est le même pour deux, trois forfaits ou plus.

**c) Lucky looser**

1. En cas de forfait d'une équipe du tournoi final après le début des qualifications, une deuxième équipe du tournoi de qualification est admise dans le tournoi final.
2. En cas de double forfait dans le tournoi final après le début des qualifications, les deux équipes suivantes au classement des qualifications sont admises dans le tournoi final. Ces équipes sont prévenues par le manager d'organisation.
3. S'il y a plus de deux forfaits dans le tournoi final, une liste des équipes ayant perdu en poule de qualification est établie par le manager d'organisation et détermine l'ordre de priorité d'entrée des équipes.

**ARTICLE 14 – OFFICIELS** (Octobre 2021 – Octobre 2022 – Avril 2024)**14.1 Les Refs**

Les Refs sont désignés par la Commission 3x3 sur chaque tournoi Open Plus au plus tard un mois avant la date du tournoi.

Les Refs ont en charge d'arbitrer les rencontres sous la supervision du Crew Leader et du Manager d'organisation.

Le Crew Leader est un Ref expérimenté qui se charge de superviser l'arbitrage des Refs sur les Opens Plus. Il n'officie pas comme Ref durant l'évènement dont il a la charge.

#### **14.2 Le Manager d'organisation 3x3**

Un Manager d'organisation 3x3 est désigné par la Commission Fédérale 3x3 sur chaque Open Plus.

Il est présent à compter du début du tournoi de qualification.

Il s'assure de la présence de tous les Refs et les répartit sur l'ensemble des rencontres de l'Open Plus.

Il veille à la bonne organisation et au bon déroulement de l'Open, ainsi qu'au respect du cahier des charges.

Il vérifie les licences, profils 3x3 et les conditions de participation.

Il traite sans délai les réclamations ou contestations éventuelles sur l'application du présent règlement et/ou du règlement de jeu, en qualité de juge unique. Ses décisions sont insusceptibles de recours.

Il contrôle les résultats renseignés dans l'Event Maker et les transmet à la Fédération.

Après la compétition, il établit un rapport à l'attention de la Fédération sur l'organisation et le respect du cahier des charges par l'organisateur, et sur l'activité des Refs.

Les Managers d'organisation 3x3 sont compétents pour suspendre/disqualifier, avec effet immédiat, un ou plusieurs joueurs, voire l'équipe entière, en cas de violences, agressions verbales ou physiques commises lors du tournoi, en dehors d'une rencontre.

Le jour même, il devra en informer oralement le ou les joueurs concernés et rédiger un rapport circonstancié des faits, qu'il devra ensuite transmettre à la Commission Fédérale de Discipline par tous moyens.

En conséquence, le(s) joueur(s) concerné(s) est(sont) immédiatement suspendu(s) à titre conservatoire, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par l'organisme disciplinaire compétent conformément à l'article 12 du Règlement Disciplinaire Général.

En l'absence de tout Manager d'organisation 3x3, l'organisateur est compétent.

### **ARTICLE 15 – EXPLOITATION DES OPENS**

#### **15.1 Billetterie**

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

#### **15.2 Droits d'exploitation**

Les droits d'exploitation de chaque Open Plus sont propriété exclusive de la Fédération.

#### **15.3 Droit d'image**

L'organisateur veille à :

- Recueillir, le cas échéant, toutes les autorisations individuelles nécessaires,

- Informer le public si une ou des captations d'images sont effectuées lors du tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

## **ARTICLE 16 – ORGANISATEUR ET VALIDATION** (Octobre 2021 – Octobre 2022 – Avril 2023)

### **16.1 Publication du cahier des charges**

Les candidats à l'organisation d'un tournoi Open Plus doivent se conformer au cahier des charges établi par la FFBB, lequel prévoit les conditions auquel l'organisateur doit répondre.

Ce cahier des charges est publié sur le site de la Fédération.

### **16.2 Candidature**

Les candidats à l'organisation d'un Open Plus doivent être régulièrement affiliés auprès de la FFBB et remplir un dossier de candidature.

Ce dossier doit être transmis à la Commission 3x3, qui détermine le calendrier de la saison après avoir examiné l'ensemble des candidatures.

### **16.3 Validation par le Bureau Fédéral**

Le Bureau Fédéral de la FFBB définira le nombre d'Opens Plus du circuit après étude des dossiers de candidature.

Cette décision est insusceptible de recours interne.

### **16.4 Validation et acquittement d'un droit financier**

Après étude du dossier, la Commission 3x3 valide le tournoi s'il répond aux conditions fixées dans le cahier des charges.

Une fois retenu, l'organisateur doit s'acquitter d'un droit financier auprès de la FFBB. Son montant est défini dans le cahier des charges Opens Plus.

Pour organiser un Open Plus sur le territoire national, toute structure déconcentrée (ligue, comité) ou autre (association, collectivités, entreprises, sociétés organisatrices d'évènements) peut en faire la demande.

Une autorisation d'organisation est délivrée à l'organisateur. En cas de refus, sa décision n'est pas susceptible de recours.

L'Open Plus est obligatoirement ranké sur la plateforme FIBA 3x3.

Toute modification des engagements pris dans le cahier des charges peut entraîner une modification ou une annulation du niveau de classement de l'Open ou de la manifestation par la Commission 3x3.